



LIVRET D'ACCUEIL



ECOLE DE GENDARMERIE DE CHAUMONT



Formation initiale des élèves gendarmes
Formation initiale des
élèves gendarmes adjoints volontaires



*« il n'est pas de pire faute que de faire un
métier qu'on ne sait pas »*

Napoléon Bonaparte

Mot du général commandant l'école.

Dans quelques jours, vous rejoindrez la Haute-Marne pour intégrer l'école de gendarmerie de Chaumont. Permettez-moi d'abord de vous souhaiter la bienvenue dans notre école, la plus ancienne de France, la seule à être décorée de la médaille militaire par le président de la République et chef des armées Jacques Chirac en 2002.

En choisissant la gendarmerie nationale, vous avez décidé de rejoindre une des plus vieilles Institutions de France, et en même temps, une force armée reconnue, performante et moderne. Vous intégrez un grand service public de sécurité, apprécié de nos concitoyens. En 2023, 85 % des français selon le baromètre Ipsos avaient une opinion favorable de la gendarmerie. Être gendarme c'est plus qu'un métier, c'est une vocation qui demande exigence et engagement sans retenue. Les missions qui vous seront confiées seront tellement variées que vous ne connaîtrez jamais la routine ni l'angoisse d'un lendemain monotone.

De plus, vous vivrez au milieu des « gens » que vous aiderez et protégerez. Vous interpellerez des délinquants, vous participerez au maintien de l'équilibre qui permet aux habitants d'un pays de vivre sereinement et harmonieusement. Vous ferez appliquer la loi avec rigueur et loyauté, mais aussi avec justesse et discernement. Au final, vous défendrez les intérêts de la Nation. C'est une lourde tâche, je vous l'accorde, mais ô combien exaltante et valorisante.

Réaliser sa formation d'élève-gendarme à l'école de Chaumont est probablement un privilège : un territoire à taille humaine qui permet d'étudier en toute sérénité grâce à une infrastructure adaptée au métier de gendarme. La couverture wifi de haute qualité permet à l'école d'être pilote au niveau national en matière de formation numérique. Le terrain d'entraînement de La vendue, d'une surface de 67 hectares en périphérie de Chaumont est idéal pour mettre en avant l'aguerrissement et la notion de « militarité » sans oublier des cadres formateurs volontaires pour enseigner et transmettre leurs savoirs et leur savoir être aux 1500 jeunes qui chaque année intègrent l'une des 7 compagnies de l'école et dont vous ferez partie très bientôt.

Une école dont les murs sont les témoins d'une riche histoire qui a commencé avec l'implantation du 109^e régiment d'infanterie en 1880. QG du général Pershing commandant le corps expéditionnaire américain durant la Première guerre mondiale, la caserne a conservé ses trois bâtiments principaux autour de la place d'armes, véritable cœur de l'école. Sa devise : « 1^{ère} oblige » souligne que notre école créée en 1945 est encore la plus ancienne en activité.

Elle rappelle aussi au-delà de cette date que la gendarmerie est une force armée née en 1190 par la création des « sergents d'armes ». C'est en cela que « 1^{ère} oblige » prend toute sa signification. Il s'agit bien de la première et plus ancienne institution militaire en France. Au-delà, nous pourrions même proclamer « gendarme oblige » ! Car être gendarme est un corpus de valeurs et d'actions au quotidien qui au travers les siècles donne encore cette singularité à tous ces « soldats de la loi » !

Général Stéphane DUDOUIT commandant l'école de gendarmerie de Chaumont.

1880

Création de la caserne Danrémont et installation du 109^e régiment d'infanterie jusqu'en 1917.

1917 - 1918

La caserne devient le GQG du général Pershing, commandant le corps expéditionnaire US en France.

Mars 1918

Création d'un centre d'instruction pour les sous-officiers à Varennes sur Allier.

1919 - 1923

Dépôt du 109^e RI.

1919

Création de 4 écoles préparatoires à Mamers, Tours, Moulins et Strasbourg.

1921

Prise en charge des élèves gendarmes à la sortie des écoles pour compléter leur instruction par les pelotons mobiles de gendarmerie (qui portent le nom de garde républicaine mobile en 1926).

1927 - 1939

Dès 1927, un régiment de tirailleurs coloniaux occupe la caserne, avant d'être remplacé par une partie du 21^e régiment d'infanterie jusqu'au début des hostilités, en 1939.

1940 - 1944

Occupation par la Wehrmacht dont un bataillon d'auxiliaires Russes en été 1944. Ils incendient la caserne à leur départ ; elle restera à peu près déserte jusqu'en 1949.

9 juin 1945

Création de l'école de gendarmerie de Chaumont implantée au quartier Foch.

1er janvier 1949

Installation au quartier Damrémont.

1er octobre 1984

L'école est rebaptisée « école de sous-officiers de gendarmerie » (ESOG).

1993 - 1996

L'école a connu un plan important de réhabilitation et de construction. L'ensemble du casernement a été revu, changeant complètement l'aspect de la caserne.

1997

L'école prend le nom d'école de gendarmerie (EG).

1997 - 2001

L'école a formé des élèves du « corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale » (CSTAGN).

1999

Accession des personnels féminins dans les écoles de gendarmerie.

5 février 2002

La Président de la République honore l'école de Chaumont de la Médaille Militaire.

Depuis 2008

L'école forme aussi des EGAV (élèves gendarmes adjoints volontaires).

**56 000 élèves gendarmes
formés par l'école depuis
sa création dont 419 ont perdu
la vie en service.**

Une histoire, des racines !

Vous êtes convoqué(e) à l'école de gendarmerie de Chaumont pour y effectuer votre stage de formation d'élève gendarme. L'école de gendarmerie de Chaumont est implantée dans la caserne Damrémont, 1 avenue du 109ème Régiment d'Infanterie.

Votre convocation précise l'heure limite de votre arrivée à 12 heures. Nous vous conseillons cependant d'arriver avant 10 heures pour faciliter vos formalités d'incorporation. Si votre arrivée intervient au-delà de l'heure limite précisée ci-dessus sans pouvoir justifier d'une raison valable, vous ne serez pas incorporé(e). Si les conditions de transport présentent des difficultés pour arriver dans les délais, vous avez la possibilité de rejoindre l'école dès la veille. En cas d'arrivée anticipée, il vous appartient d'en informer préalablement le poste de sécurité de l'école au 03.25.30.78.78, qui se chargera d'en aviser le secrétariat de la compagnie afin que soient prévus en cas de besoin l'accueil en gare et le repas.

Si vous rejoignez Chaumont par voie ferrée, un service de transport de l'école vous attendra en gare à toutes les arrivées de train, jusqu'à 12 heures le jour de l'incorporation. Si vous êtes retardé(e) en cours de route, téléphonez au poste de sécurité de l'école en précisant :

- Votre nom ;
- Le lieu où vous vous trouvez ;
- le motif de votre retard (en cas de retard imputable au service de transport de la SNCF, vous devez demander un justificatif auprès du chef de gare) ;
- l'heure probable de votre arrivée.



MODALITÉS RELATIVES A L'INCORPORATION

Afin de faciliter les modalités d'incorporation, nous vous demandons de nous transmettre les documents administratifs listés ci-après en respectant les modalités décrites.

AVANT VOTRE INCORPORATION

Quand : **3 semaines avant votre incorporation**

Comment : par mail : sef.bgp.eg.chaumont@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Veillez indiquer dans votre courriel la date de l'incorporation et vos noms et prénoms



Les documents doivent impérativement être transmis en PDF.

Tout autre format (jpeg....) ne sera pas pris en compte.

Le renommage est composé de l'intitulé du document suivi du format date : Année/Mois/Jour

Les documents doivent être récents.

DOCUMENTS A FOURNIR	RENOMMAGE	INDICATIONS
POUR TOUS LES ÉLÈVES		
Relevé d'identité bancaire	RIB_AAAAMMJJ*	* indiquez date émission indispensable pour le versement de votre solde
Justificatif adresse fiscale	JUSTIF_DOMICILE_AAAAMMJJ*	* indiquez date justificatif (facture ou taxe d'habitation) Pour les anciens GAV, le justificatif de l'unité n'est pas valide Si hébergement chez un tiers, le justificatif doit être accompagné d'une attestation sur l'honneur (PDF en un seul fichier)
Attestation de droits à la sécurité sociale	ATTEST_SS_AAAAMMJJ*	* indiquez date attestation ou date début droits Date de fin de validité des droits à contrôler
Copie intégrale acte de naissance	ACTE_NAISSANCE_AAAAMMJJ*	* indiquez date naissance Le livret de famille ne se substitue pas à l'acte de naissance
Diplômes civils ex : certificat de secourisme, galop, BAFA	INTITULÉ DU TITRE_AAAAMMJJ* ex : PSC1_AAAAMMJJ*	* 1 PDF par diplôme avec date obtention Le PSC1 a une date de validité de 2 ans
Diplômes scolaires	COPIE_DIPL_CIVIL_AAAAMMJJ*	* 1 fichier PDF avec tous les diplômes avec date du diplôme le plus élevé Seuls les titres et diplômes délivrés par l'État sont reconnus officiellement
Permis de conduire	PERMIS_AAAAMMJJ*	* indiquez date obtention copie du document recto/verso
Certificat défense et citoyenneté (JDC)	ATTEST_JAPD_AAAAMMJJ*	* indiquez date obtention
Brevet de natation 50 m	BREVET_NATATION_50m_AAAAMMJJ*	* indiquez date obtention – DOCUMENT FACULTATIF POUR LES EGAV

POUR LES ÉLÈVES ANCIENS MILITAIRES (autre arme que gendarmerie)

Diplômes et brevets militaires	INTITULÉ_DIPLOME_AAAAMMJJ*	* indiquez dates obtention
Décorations ou récompenses	INTITULÉ_DÉCORATION_AAAAMMJJ*	
État signalétique des services	ESS_AAAAMMJJ*	* indiquez date émission
Dernier bulletin de solde	BS_AAAAMMJJ*	* indiquez date bulletin de solde
Certificat cessation paiement	CCP_AAAAMMJJ*	* indiquez date émission
RISAC/RISUB	RISAC_AAAAMMJJ*/ RISUB_AAAAMMJJ*	* indiquez date émission

Les militaires provenant d'une autre armée devront fournir l'attestation intitulée « fiche renseignements » délivrée par leur ancienne arme. Ce document permet de certifier le nombre de versements d'IMGM dont le militaire a bénéficié.

POUR LES ÉLÈVES ANCIENS FONCTIONNAIRES

Certificat de cessation de paiement	CCP_AAAAMMJJ*	* indiquez date émission
-------------------------------------	---------------	--------------------------

POUR LES ÉLÈVES ANCIENS AGENTS DE SÉCURITÉ (ADS)

Attestation des services en qualité d'ADS	ATTESTATION_ADS_AAAAMMJJ*	* indiquez date obtention
---	---------------------------	---------------------------

LE JOUR DE VOTRE INCORPORATION

UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES MARIÉS/PACSÉS ET/OU AVEC DES ENFANTS

Les documents suivants doivent être fournis le jour de votre incorporation :

- Certificat de concubinage ou attestation de vie commune ou PACS
- Carte nationale d'identité (recto/verso) ou passeport du conjoint (e)
- Carte vitale ou attestation de droit à la sécurité sociale du conjoint (e)
- Livret de famille et extrait d'acte de naissance de chaque enfant
- Justificatif concernant le divorce/séparation/garde des enfants
- Dernier avis imposition

POUR TOUS LES ÉLÈVES

En vue de votre entretien à l'antenne médicale, vous voudrez bien vous munir des documents suivants

DOCUMENTS ORIGINAUX	PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS SUIVANTS
- Carnet de santé - dossier médical pour les anciens GAV ou militaires	- pages vaccins et maladies infantiles du carnet de santé - carte de groupe sanguin avec deux déterminations sur la même carte - certificats des antécédents de vaccination COVID ou de résultats de tests positifs
● Présentez vos radiographies médicales et toutes pièces médicales donnant des indications sur votre état de santé ● Pensez à vous munir de votre panoramique dentaire si vous en êtes détenteur	

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Destinée à faciliter la liquidation de l'indemnité de mobilité géographique des militaires IMG¹
(Décret n° 2020-1654 du 22 décembre 2020 relatif à l'indemnité de mobilité géographique des militaires)

ETAT CIVIL	Nom : [NOM] Prénoms : [PRENOMS] Identifiant défense : [NID] N.I.R. : [NIR]
------------	--

Historique des mutations ²			
Dates	Lieu d'affectation	Dans l'intérêt du service avec changement de résidence ³	Ouvrant droit à l'indemnité de mobilité géographique des militaires
		oui / non (*)	oui / non (*)
		oui / non (*)	oui / non (*)
		oui / non (*)	oui / non (*)
		oui / non (*)	oui / non (*)
		oui / non (*)	oui / non (*)

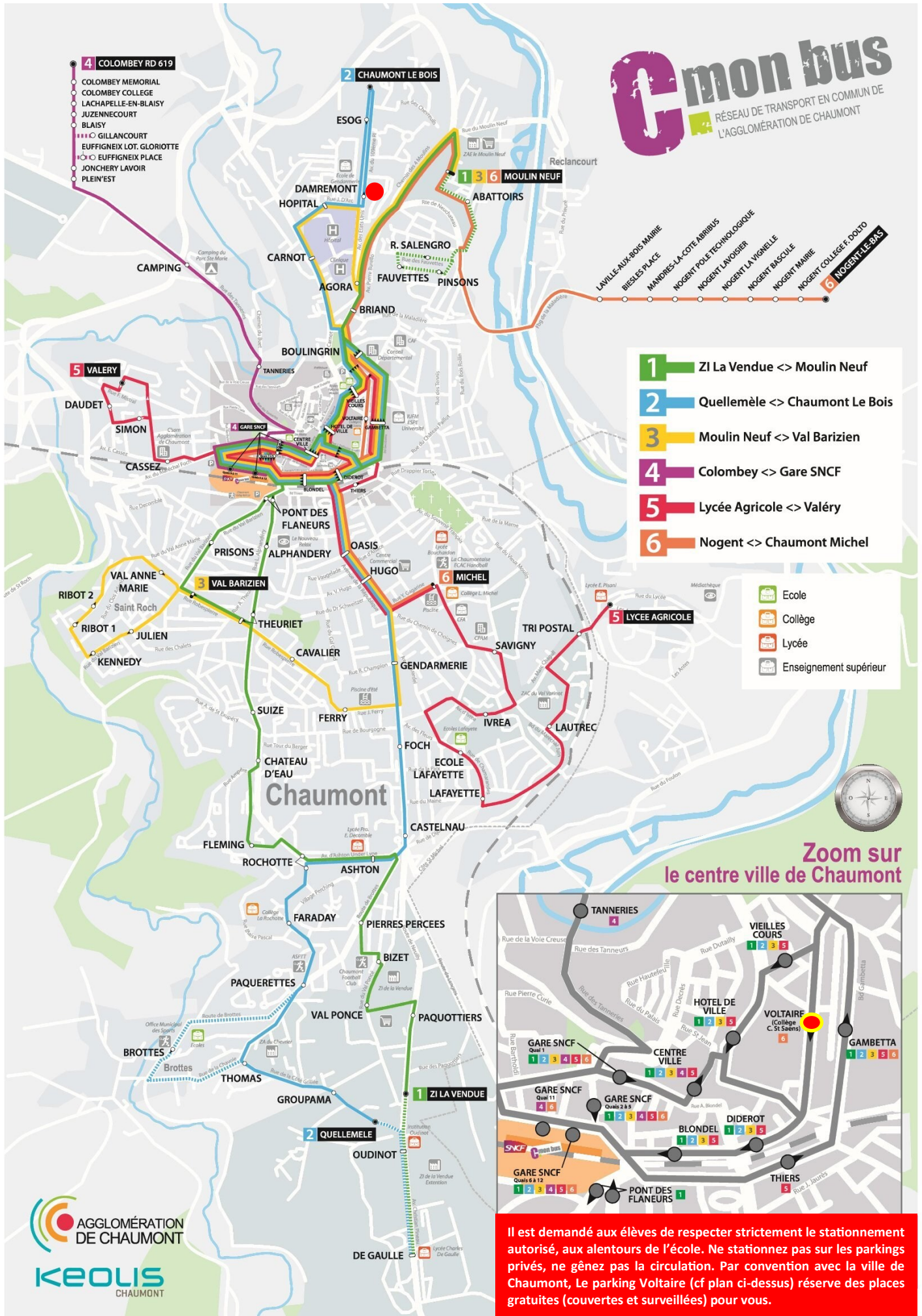
(*) Rayer la mention inutile

Fait le

à

Signature de l'autorité⁴

- 1 Cette fiche est à remettre à votre gestionnaire RH d'appartenance lors de l'intégration en gendarmerie
- 2 Il est précisé que ces informations servent au calcul des IMG¹ éventuellement ouvertes au militaire. Une absence d'informations ou une information erronée entraînent de facto un calcul erroné.
- 3 Au sens du décret n° 2007-640 du 30 avril 2007.
- 4 Armée ou services rattachés au ministère des armées



1



Présentation de l'école.

Plus ancienne école de formation de sous-officiers de gendarmerie, l'école de Chaumont met à votre disposition des infrastructures vous permettant de suivre votre stage dans des conditions propices à votre intégration dans la communauté militaire et à l'acquisition des savoirs nécessaires aux futures fonctions des élèves.

Une première semaine d'incorporation et de formalités administratives.



Vous serez logé(e) en chambre collective de 4 à 5 personnes, en sein de votre compagnie, dans l'un des trois bâtiments d'hébergement. Vous disposerez d'une armoire pour ranger vos affaires. Pensez à apporter deux cadenas pour la fermer. Il est déconseillé de venir avec des objets de valeur, notamment des bijoux que vous serez contraint(e) de ranger dans votre armoire à l'occasion de certaines activités physiques. La mise en place et l'entretien des draps et couvertures sont assurés par l'école.

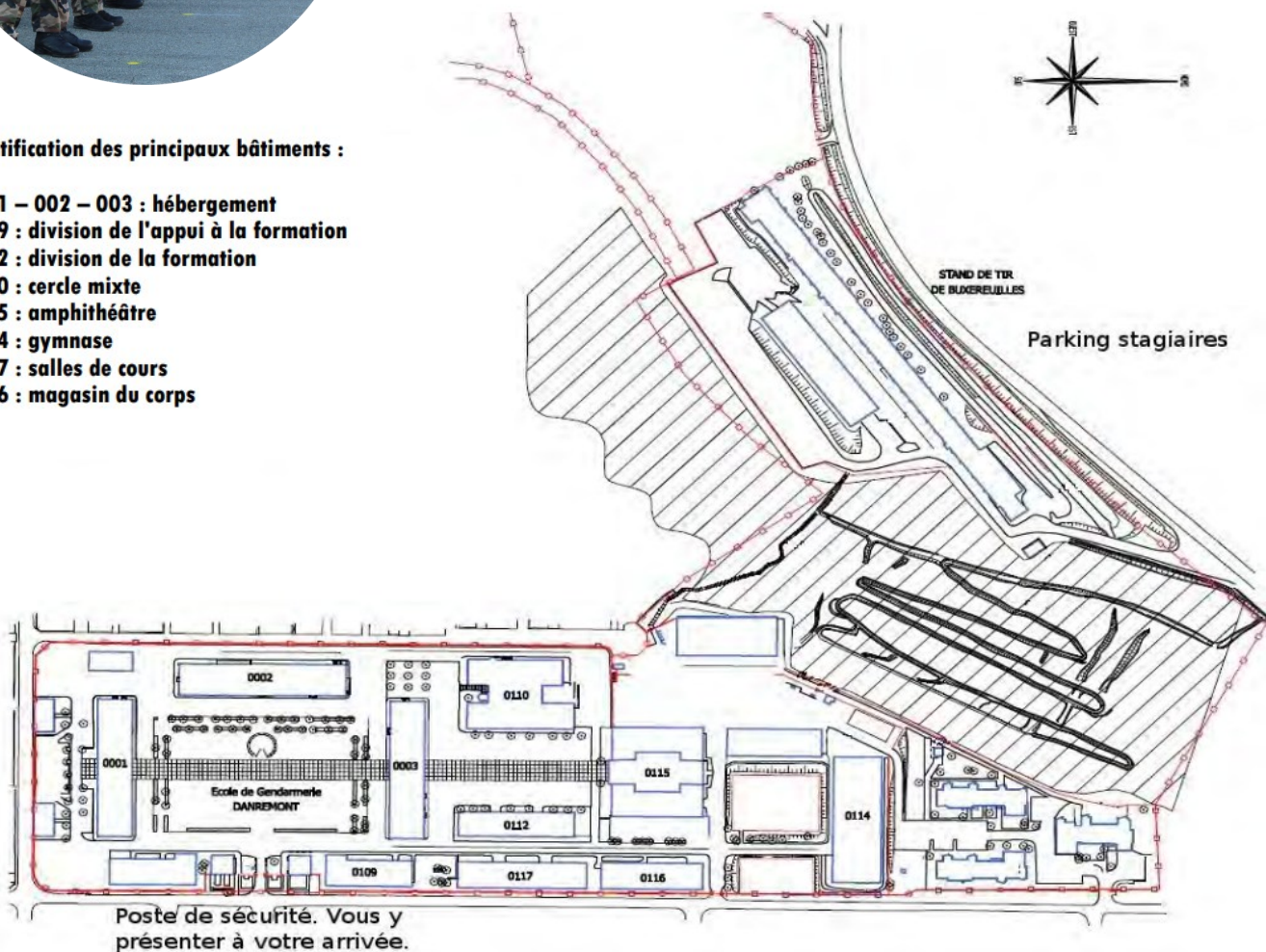
Vous prendrez vos repas au self du cercle mixte de l'école. Cet établissement abrite également un bar, un salon de coiffure et un comptoir des ventes. L'école dispose d'une laverie en libre service pour vous faire vos lessives. Une antenne médicale vous accueillera pour les formalités d'incorporation et assurera votre soutien santé pendant votre scolarité.



**Pour éviter toute surprise :
allez voir les films de présentation de l'école sur Youtube !**

Identification des principaux bâtiments :

- 001 – 002 – 003 : hébergement
- 109 : division de l'appui à la formation
- 112 : division de la formation
- 110 : cercle mixte
- 115 : amphithéâtre
- 114 : gymnase
- 117 : salles de cours
- 116 : magasin du corps



Poste de sécurité. Vous y
présenter à votre arrivée.

2

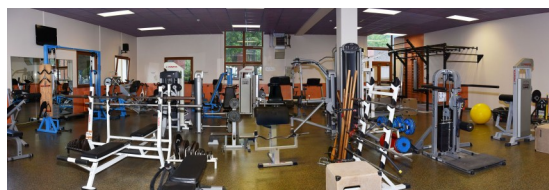
a

Des équipements adaptés aux cours.

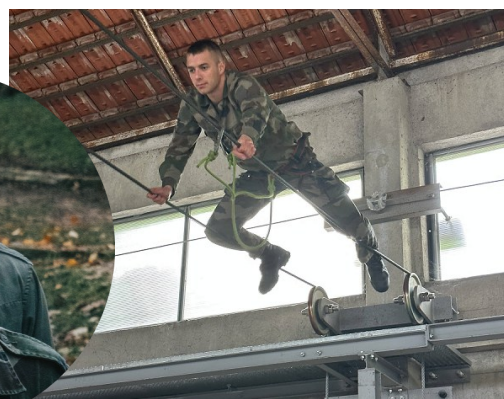
Activités à caractère sportif et intervention professionnelle.



Gymnase, dojo, salle de musculation.



La seule école avec une zone de franchissement.



Parcours d'obstacle (programme des élèves gendarmes).





Plateforme d'intervention professionnelle.

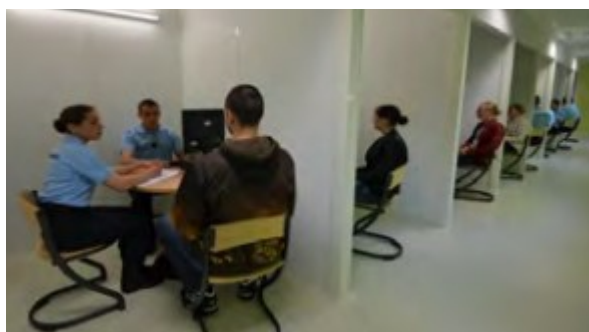


2

b

Activités de service de la gendarmerie.

Brigade numérique.



Salle d'investigation criminelle de proximité.



Aire de sécurité routière.



2

c

Connaissance de l'armement et tir.



Salle d'instruction à la maîtrise de l'armement.



Stand de tir réduit.



Stand de tir léger à 25 mètres.



Stand de tir lourd à 200 mètres.



2

d

Instruction tactique (programme des élèves gendarmes).



Simulation tactique (SIMTAC) et terrain de manœuvre à proximité.

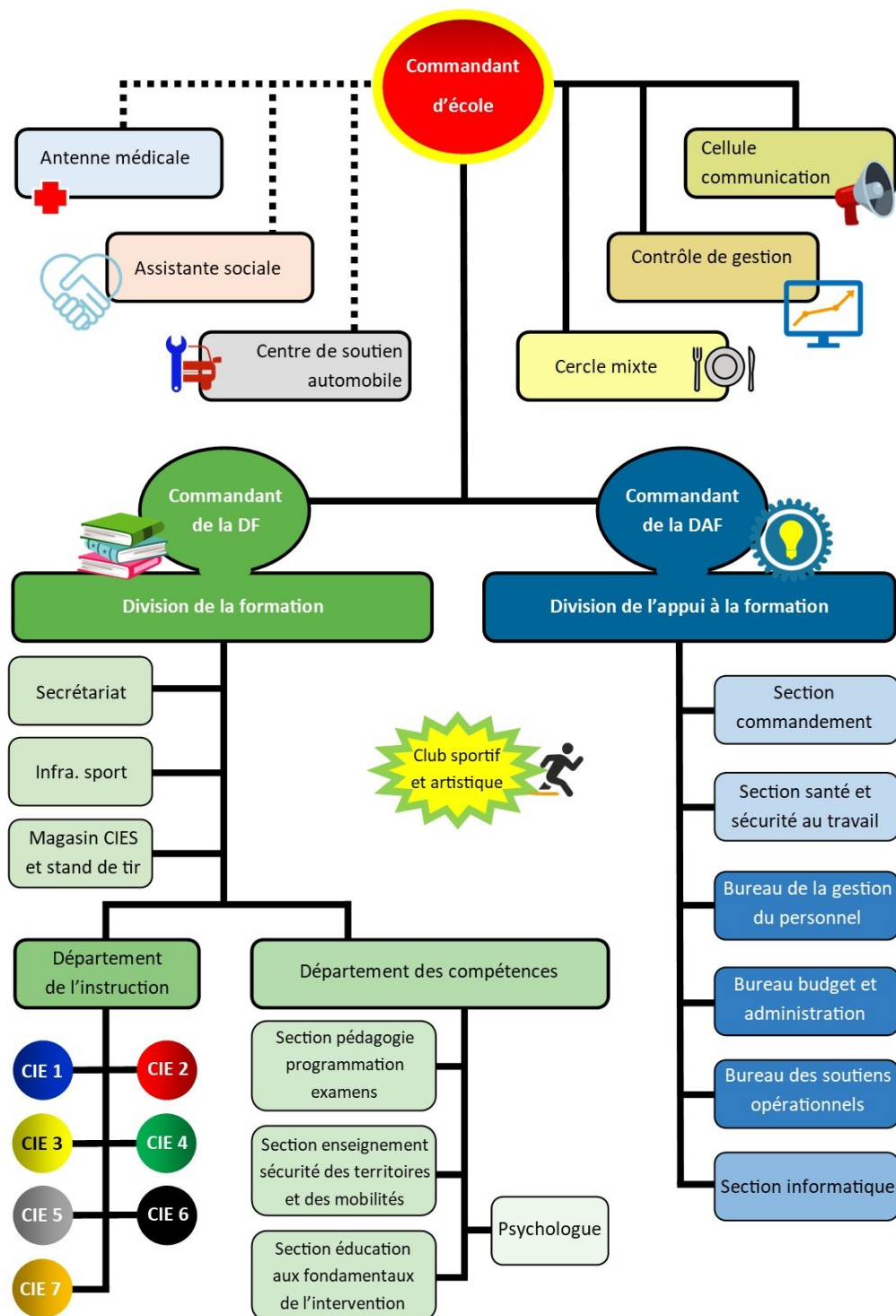


Instruction maintien de l'ordre au centre national d'entraînement des forces gendarmeries (CNFEG) de saint Astier et terrain de manœuvre.



Votre séjour à l'école.

Votre incorporation se fera dans l'une des sept compagnies d'instruction, elles-mêmes regroupées avec des pelotons spécialisés au sein de la division de la formation. L'organigramme ci-dessous vous présente l'architecture fonctionnelle de l'école :



Votre séjour à l'école de Chaumont est votre premier pas dans l'institution gendarmerie. Vous devrez respecter les principes de base de la vie militaire et vous munir avant votre arrivée de matériels nécessaires à votre formation. Des commodités vous sont proposées pour faciliter vos conditions de vie en internat. En intégrant l'école de gendarmerie vous devenez militaire.

Dès votre arrivée à l'École, vous serez évalué sur votre aptitude physique.

**3****a**

Contrôle de votre aptitude physique.

Pendant votre scolarité, vous devrez suivre un entraînement physique assez dense. Dès votre arrivée, vous serez évalué(e) lors d'un constat initial sur les épreuves suivantes :

- un grimper de corde (5 mètres style libre) ;
- une épreuve de course à pied (3 000 mètres) ;
- une épreuve de puissance musculaire (appuis faciaux, tractions, abdominaux).

D'autres évaluations physiques seront programmées lors des différents examens. Il vous est vivement conseillé de vous préparer dès à présent en la matière.

3**b**

Règlement.

Vous serez soumis(e) aux règlements militaires, dont celui de la caserne. Ces règles vous seront précisées par votre encadrement de proximité à votre arrivée.

Emploi du temps type

- Réveil	: 06 h 00
- Petit déjeuner	: 07 h 00
- Cours ou exercices	: 08 h 00 à 11 h 50
- Déjeuner	: 12 h 00
- Cours ou exercices	: 14 h 00 à 17 h 50
- Dîner	: 18 h 00
- Etude obligatoire	: 19 h 30 à 21 h 30
- Extinction des feux	: 22 h 00

L'instruction que vous allez suivre à l'école est dense, le rythme en est rapide et l'activité physique très soutenue.

Vous serez bloqué(e) à l'école a minima les trois premières semaines de votre formation.

Vous devez impérativement tenir compte de ce principe pour venir avec des vêtements/sous-vêtements en nombre suffisant, ainsi qu'avec les moyens de paiement permettant de couvrir vos divers achats (le cercle mixte accepte le paiement par carte bancaire à partir de 4 euros au comptoir des ventes, au bar et pour les frais d'alimentation. Toutefois, en l'absence de distributeur au sein de l'école, afin de régler les dépenses inférieures au seuil d'utilisation de la CB, les frais de coiffeur et la laverie, il vous faudra disposer d'un minimum de 20 euros en numéraire).

Permissions – repos – quartiers libres.

Le régime des permissions vous sera expliqué et commenté par vos instructeurs, à votre arrivée. Lorsque vous ne serez pas d'astreinte en fin de semaine, vous bénéficierez d'un repos hebdomadaire du vendredi à 16h30 au dimanche à 24h00.

En semaine, vous pourrez également bénéficier d'un quartier libre vous permettant de sortir de la caserne entre 18h00 à 23h30. **L'heure de retour est impérative.** Les droits à repos et quartier libre vous seront précisés sur votre planning de formation. Les horaires indiqués ci-dessus sont susceptibles d'être aménagés en fonction des circonstances ou de votre comportement.

Repas.

Les repas sont obligatoirement pris au cercle mixte de l'école. Compte tenu de votre statut d'élève gendarme, les repas ne sont pas pris en charge par la Gendarmerie et vous seront facturés mensuellement.

Les repas des élèves gendarmes adjoints volontaires sont pris en charge par l'école.



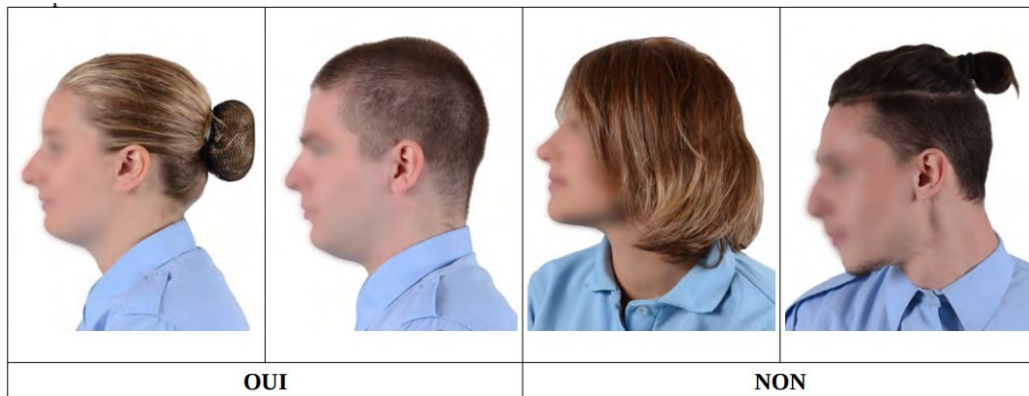
Tenue.

La tenue civile que vous porterez lors de votre incorporation et à chacune des autres occasions que vous aurez de la revêtir devra être correcte (pas de jeans troués, pas de tenue provocante).



Coiffure et tatouage.

Vous devez vous présenter à l'école les cheveux fraîchement coupés et courts (coupe dégradée). Pour les élèves féminins, les cheveux doivent être courts ou mi-longs ou portés en chignon. Les coupes fantaisistes sont proscrites. Une coiffeuse civile est à votre disposition dans l'enceinte de l'école les lundi et mardi, de 16h00 à 20h00. Les coiffures sont assurées avec ou sans rendez-vous. Les tarifs sont affichés sur la porte du salon de coiffure.



Les tatouages sont tolérés dans la mesure où ils peuvent être cachés par un vêtement ou un manchon de bras et d'avant-bras. Les tatouages sur les parties visibles telles que mains, visage et cou ne sont en principe pas autorisés. Il est ainsi conseillé de les faire retirer selon les techniques communément pratiquées avant l'incorporation. Les tatouages au graphisme ou aux symboles politiques ou appelant à la haine ou véhiculant des messages irrespectueux sont strictement interdits.



Utilisation de véhicules personnels.

L'utilisation des véhicules personnels est autorisée mais ceux-ci n'ont toutefois pas accès à l'intérieur de l'école. Le stationnement sur la voie publique aux abords immédiats de l'école n'est pas autorisé aux élèves venant d'incorporer. Vous pourrez garer votre véhicule sur le parking militaire de Buxereuilles (attenant à l'école) ; la liaison entre ces deux sites distants d'environ 300 mètres se fait à pied par un escalier (cf plan de la caserne). Ce parking est fermé et fait l'objet d'une vidéo-protection.

Par la suite, en fonction de la fréquentation de ce parking et des places disponibles, vous pourrez être amené à vous garer dans des zones d'emplacements de stationnement autorisés aux abords de l'école. Des plans d'accès vous seront alors remis.

Le non respect des consignes de stationnement pourra entraîner des sanctions.



Visite des familles.

Les visites aux élèves de l'école doivent demeurer exceptionnelles. Il vous est conseillé de donner rendez-vous à vos visiteurs, en ville pendant les heures de sortie en quartier libre.



Téléphone.

Sauf cas de force majeure (événement familial grave) ne vous faites pas appeler pendant les heures de cours ; vous ne serez pas autorisé(e) à répondre.



Courrier.

Vous pouvez faire adresser votre courrier à l'adresse ci-dessous en respectant le format de libellé ci-contre :

ÉCOLE DE GENDARMERIE
EG (Nom) (Prénom)
(n°) compagnie
1, avenue du 109^{ème} R.I.
BP 62084
Caserne Damrémont
52903 CHAUMONT CEDEX 09

3

c

Équipements à détenir.



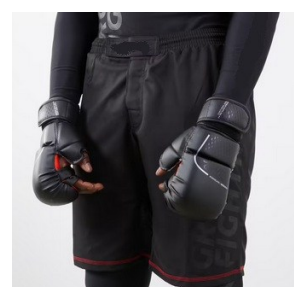
Effets vestimentaires.

Pendant votre séjour à l'école, vous serez autorisé(e) à sortir en tenue civile, sous réserve que celle-ci soit correcte. Munissez-vous :

- d'effets civils sobres et discrets ; de chaussures de ville ; de cintres ; de linge personnel (sous-vêtements, chaussettes, mouchoirs, linge de toilette, etc.) en quantité suffisante. (cf § Emploi du temps).

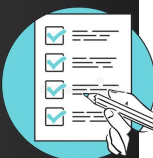
Pour la pratique d'exercices sportifs : chaussures de course à pied - soutien-gorge de sport (pour les personnels féminins).

NOTA : - Si vous possédez du matériel de sports de combat (protège dents, coquille de protection...) apportez-les. Il faudra aussi vous munir de gants de boxe (taille 14 oz) et de mitaines de combat (type MMA).



Effets de toilette et d'entretien.

Le nécessaire de toilette est à votre charge, y compris l'achat du papier hygiénique. Un nécessaire à chaussures et une brosse à vêtements sont indispensables, ainsi que du fil et des aiguilles. Pour les stagiaires féminins portant un chignon, se munir impérativement d'épingles à cheveux, élastiques et filets noir ou bleu marine.



Fournitures scolaires.

Le comptoir des ventes de l'école vous propose la possibilité d'acheter sur place ou de commander des fournitures scolaires. Vous devez néanmoins disposer à votre arrivée d'un minimum de matériel (une pochette de feuilles blanches 21 x 29,7 et de stylos noirs ou bleus). Munissez-vous d'une clé USB pour être en mesure de recueillir la documentation dématérialisée mise à votre disposition.

3

d

Paquetage.

IMPORTANT

- Pour les anciens « GAV, AGIV, ESR » : Le jour de votre incorporation, il convient de vous présenter avec l'intégralité de votre paquetage et vos équipements individuels.

Aucun reversement ne doit être effectué à l'unité d'appartenance avant l'intégration à l'école (Cf. Circulaire provisoire n°5868/SAELSI/SDL/BGE du 20/12/2018 et Instruction n°5000/GEND/DSF du 10/02/2016). Vous serez doté d'un complément distribué lors de votre intégration en formation. Il vous appartient d'effectuer au préalable via VETIGEND le renouvellement de vos effets (tenue d'intervention, tenue de combat et effets de sport) avant votre incorporation. En effet, une fois en école, tout échange sera refusé.

- **Pour les futurs élèves issus du civil ou ancien militaire : Un paquetage complet vous sera remis lors de votre incorporation.**



3

e

Vie à la caserne.

Vous pourrez bénéficier de divers services facilitant votre séjour à l'école.



Comptoir des ventes.

Le cercle mixte de l'école dispose d'un comptoir des ventes dans lequel vous pourrez trouver des matériels complétant les effets de tenue que vous allez percevoir mais aussi des vêtements de sport, et surtout quelques articles pouvant vous dépanner dans l'urgence : produits de toilette (gel douche, dentifrice...), des fournitures scolaires, du cirage, des cadenas...



Réseau Wifi.

Le cercle mixte met gracieusement à la disposition des élèves un réseau Wifi dans les hébergements. Il vous permettra de consulter le site d'enseignement à distance de l'école de Chaumont et plus généralement de disposer des fonctionnalités d'internet. L'utilisation de ce réseau est soumise à des règles de sécurité auxquelles vous devrez souscrire par la signature d'un engagement de responsabilité. Dans la mesure du possible, équipez-vous d'un ordinateur portable vous permettant la connexion.



Concernant la formation durant votre scolarité, la couverture wifi de l'École vous permet d'utiliser le site e@d de l'École, auquel vous vous êtes déjà connecté pour réaliser vos premières formalités administratives. Pendant votre formation, vous disposerez de ce site à votre rythme pour travailler et réviser.

Pour ce faire, apportez votre ordinateur portable si vous en possédez un.



Laverie.

Une laverie en libre-service est à votre disposition à l'intérieur de la caserne au sous sol du cercle mixte. Elle est ouverte 24H/24 et 7J/7. Elle se compose d'une centrale de paiement, de lave-linges et de sèche-linges, d'un distributeur de lessive (disponible aussi au comptoir des ventes. Possibilité de payer en cb ou en monnaie.

3

f

Divers.

Égalité et diversité.

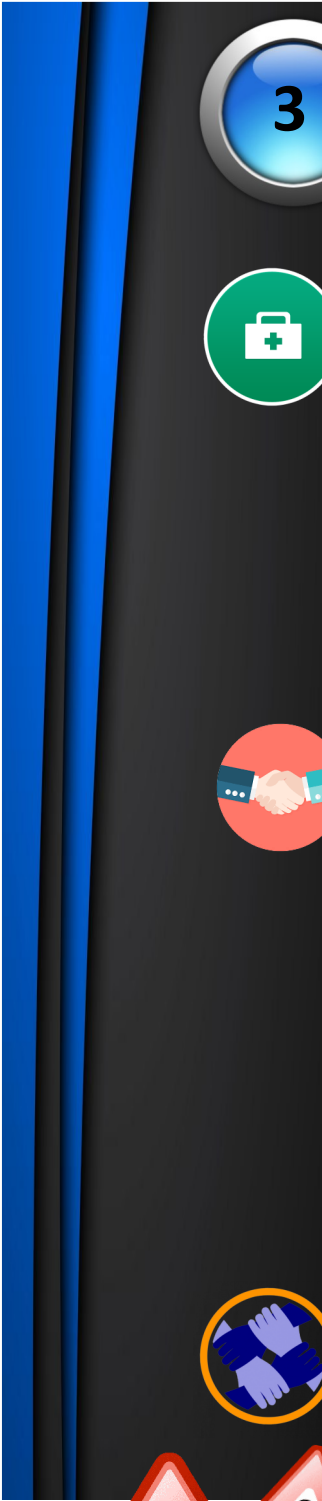


La Gendarmerie Nationale est impliquée dans une démarche de labellisation relative à la lutte contre les discriminations et à l'égalité professionnelle. Chaque compagnie d'instruction dispose de cadres de contact appelés : référents égalité et diversité (RED). Vous trouverez le numéro de portable et divers flyer sur le site de l'école : <https://www.formation-ecole@gendarmerie-chaumont.fr/> : rubrique info-école - discriminations - diversité Vous aurez durant votre formation un cours spécifique à cette thématique et vous devez d'ores et déjà vous engager dans le respect de la lutte contre toutes formes de discriminations mais aussi dans l'égalité professionnelle.



Culte.

Un aumônier catholique est présent dans la garnison. Il peut aussi écouter et conseiller toute personne qui le souhaite. Il peut également orienter vers des aumôniers militaires des cultes protestant, israélite et musulman, qui sont en postes dans d'autres organismes de la région.



Santé, social, assurances.

Service médical.

Une antenne médicale est implantée au sein de l'école. Le médecin et le personnel infirmier assurent le soutien santé des élèves tout au long de leur scolarité.

Compte tenu du volume de militaires soutenus par l'antenne médicale, il est de votre responsabilité de ne vous porter consultant que pour des maux que vous n'êtes pas en mesure de traiter vous-même. Munissez-vous en conséquence d'antiseptique, de pansements, de paracétamol, de compeed, etc. Il est conseillé de faire réaliser, préalablement à votre séjour à l'école, les soins (notamment dentaires) dont vous pourriez avoir besoin.

Vous vous présenterez le premier jour de votre incorporation en possession de :

- copie de votre carte d'identité (recto/verso),
- copie de votre carte vitale ou attestation,
- copie de votre carte mutuelle,
- carnet de santé original + copie des pages vaccins et maladies infantiles,
- de votre carte de groupe sanguin à jour (obligatoire deux prélèvements),
- d'un panoramique dentaire,
- de votre dossier médical pour les anciens GAV ou AGIV.

Service social.

Une assistante sociale est à votre disposition au sein de l'école. Elle assure des permanences hebdomadaires chaque mardi après midi et jeudi matin et peut recevoir les élèves et les cadres sur rendez vous en dehors de ces créneaux. Soumise au secret professionnel, elle intervient au profit des personnels et de leur famille et traite dans leur globalité des situations à dimension sociale, juridique, financière et psychologique. Elle facilite l'adaptation de ceux-ci aux contraintes professionnelles et assure à l'école un certain nombre d'informations collectives.

Couverture sociale.

Au début de votre séjour, des informations vous seront communiquées quant aux prestations sociales utiles et nécessaires en gendarmerie. Vous serez obligatoirement affiliés à la sécurité sociale militaire sous votre propre numéro. Le service en gendarmerie présentant des risques spécifiques non couverts par les mutuelles civiles, il est fortement conseillé de s'affilier à la mutuelle de la gendarmerie qui offre une couverture adaptée. Informations relatives à l'affiliation « sécurité sociale » : le numéro de sécurité sociale (même si celui-ci n'a jamais été activé), appelé aussi numéro de français ou d'INSEE, est obligatoirement communiqué par la caisse de sécurité sociale où était affilié l'élève à 16 ans. Apporter une copie du document le mentionnant.

Assurances.

Vous avez choisi de servir dans une institution où votre vie sera exposée. Si vous n'avez pas déjà pris les précautions consistant à souscrire des assurances couvrant ces risques, vous pourrez entreprendre les démarches auprès des assureurs institutionnels tenant des permanences à l'école.

Afin d'anticiper les formalités administratives d'incorporation, vous êtes invité à adresser les documents demandés au plus tard 3 semaines avant votre incorporation suivant la procédure décrite sur le site local de l'école de gendarmerie de Chaumont :

https://www.formation-ecole-gendarmerie-chaumont.fr/gestion_incorporation.php

NOTA : votre solde sera versée mensuellement sur votre compte bancaire ou postal qui doit impérativement être ouvert avant votre arrivée à l'école dans un établissement en métropole.

Il est conseillé aux élèves ultra-marins d'anticiper les démarches d'ouverture de compte sur le territoire métropolitain.



4

Les valeurs du gendarme.

L'engagement est un acte important, qui lie et qui oblige. En choisissant de servir dans une force armée, les élèves-gendarmes adoptent le statut militaire, qui guidera leur vie, tant sur le plan professionnel que personnel.

Être gendarmes est un état, une vocation qui imprègnera toute leur vie. Les valeurs qui amènent les élèves à s'engager s'épanouiront durant leur formation initiale.

L'acquisition des valeurs de la gendarmerie s'opère par un apprentissage cohérent basé sur un parcours de traditions. Ce dernier, en s'appuyant sur des activités spécifiques et symboliques, va se graver dans la mémoire des élèves.



La première étape de ce parcours est la veillée au drapeau suivie le lendemain par la présentation au drapeau de l'école. Ces deux moments forts marquent l'entrée des élèves dans le parcours tradition et leur intégration symbolique à la communauté militaire.

Le sens des valeurs et de la tradition est ensuite insufflé tout au long de la scolarité par d'autres temps forts qui suivent une activité physique intense : les remises du passant, de la rondache de la promotion, du calot et du képi.

Ces « respirations » symboliques dans leur formation doivent leur faire prendre conscience que l'appartenance à un grand Corps comme la gendarmerie se mérite.

Des valeurs

pour donner du sens à l'engagement d'aujourd'hui et à l'action de demain.

Les valeurs de la gendarmerie rejoignent le principe de « militarité » qui est la colonne vertébrale du gendarme. Celle-ci est construite sur un corpus de savoir-être et de savoir-faire. Mais le plus important est la conscience claire d'appartenir à une longue chaîne mémorielle qui s'exprime d'abord par des exemples d'Anciens et des lieux chargés d'histoire et de symboles.

Des racines

L'école de Chaumont, première des écoles de gendarmerie à avoir été créée en 1945, s'honore de son drapeau décoré de la médaille militaire en 2002 par le président de la république Jacques Chirac. Cette distinction l'oblige et la rattache à la longue cohorte des médaillés militaires qui ont fait notre histoire.

Les élèves gendarmes de Chaumont ont la chance de suivre leur formation dans une région riche d'un passé lié à la Résistance, que ce soit au travers de maquis, comme évidemment par le biais du site mémoriel de Colombey les deux Eglises, lié à la présence du général de Gaulle.

Implication

Cet état d'esprit prend aussi toute sa substance dans le choix d'un parrain de promotion qui au prix du sacrifice ultime a héroïquement incarné les valeurs de la gendarmerie. Cette filiation se matérialise dans le parcours tradition par la réalisation d'un insigne et d'une vitrine mettant à l'honneur le parrain à qui la promotion rend hommage sur les lieux de sa disparition ou de sa sépulture. La famille du parrain est toujours très honorée par l'engagement des élèves avec lesquels elle tisse un lien fort de reconnaissance et de partage, en étant souvent présente au baptême de la promotion qui conclut le cheminement de la tradition à l'école.

Empathie

LA MILITARITÉ

COLONNE VERTÉBRALE DU GENDARME

OBÉISSANCE



Discipline intellectuelle et formelle
Adhésion active et sens du compte-rendu
Responsabilité, autonomie et esprit d'initiative
Place assumée et agissante au sein de la chaîne hiérarchique
Loyauté envers ses chefs et ses camarades
Respect des obligations réglementaires et statutaires (charte, code, etc.)
Devoir de réserve

ÉTAT D'ESPRIT



Rigueur et exemplarité
Force de caractère
Goût du travail bien fait
Permanence et disponibilité
Goût et cohérence de l'action
Réalisme, empathie et humanité
Cohérence et unité dans l'état de vie
Prudence, transparence et tempérance
Intransigeance morale (code éthique et déontologique)
Fierté, sens de l'honneur et noblesse de caractère

TRADITION



Prestige et panache, sens du cérémonial
Culte du drapeau, respect des Anciens
Culture historique et militaire
Culte du souvenir et de la mémoire (salle de tradition, musée, etc.)
Transmissions des valeurs de l'Institution
Solidarité avec les forces armées, le monde combattant et les associations patriotiques



DON DE SOI

Amour de la Patrie
Défense de la Nation
Abnégation et esprit de sacrifice
Primauté du bien commun sur les intérêts et droits individuels



FRATERNITÉ D'ARMES

Esprit de camaraderie
Primauté du collectif
Cohésion et entraide - solidarité
Concertation complémentaire mais subsidiaire à la hiérarchie



RUSTICITÉ – COMBATIVITÉ

Goût de l'effort, dépassement de soi, persévérance, acceptation de la contrainte
Préparation et entraînement (IP, secourisme)
Résilience face à l'adversité
Courage et acceptation du danger
Flexibilité : sens de l'anticipation, de l'adaptation et de la réaction
Sens tactique : principes de la guerre
Usage proportionné et assumé de la force légitime et des armes



SAVOIR-VIVRE MILITAIRE

Rigueur de la tenue, de la présentation et de l'attitude. Port élégant de l'uniforme
Politesse élémentaire et politesse militaire, en et hors service
Règles de vie en cohérence avec le Code de la Défense et le RI (respect du voisinage, LCNAS, Hbgt)

